

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	68 (1939)
Heft:	12
Rubrik:	Partie officielle

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

Organ^e de la Société fribourgeoise d'éducation
ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Abonnement pour la Suisse : 6 fr. ; par la poste : 30 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. — Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction et les annonces doit être adressé comme suit : *M. A. Rosset, insp., Gambach 11, Fribourg.* Les articles doivent parvenir à la Rédaction au moins 12 jours avant l'insertion.

Le *Bulletin pédagogique* paraît 14 fois par an, soit le 15 de chaque mois (sauf en août) et le 1^{er} des mois de janvier, mars et mai.

Le *Faisceau mutualiste* paraît 6 fois par an, soit le 1^{er} des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

SOMMAIRE. — *Partie officielle.* — *Partie non officielle.* — *A Monsieur le Chanoine Bovet.* — *A nos abonnés.* — *Nos instituteurs soldats.* — *Les Fribourgeois à la fête suisse des costumes.* — *Assemblée annuelle de l'Association suisse des maîtresses d'ouvrages à Zurich.* — *La retraite fermée des institutrices à Montbarry.* — *Bibliographies.* — *Une école moderne.* — *Programme de chant 1939-1940.* — *Société des institutrices.*

PARTIE OFFICIELLE

Obtention et renouvellement du brevet en 1940.

La Commission cantonale des études a fixé comme suit les œuvres à l'étude pour les examens du brevet en 1940 :

1. *Section française* : a) diction et explication de textes, pour l'obtention : Molière, *Les Femmes savantes*, édition Crouzet, et *Lettres et Entretiens*, de M^{me} de Maintenon, édition Hatier, *Les classiques pour tous* ; pour le renouvellement : *Montaigne, Extraits pédagogiques*, édition Hatier, *Les classiques pour tous*, et *Gonzague de Reynold, Le génie de Berne et l'âme de Fribourg*, édition Payot ; b) étude de l'allemand, pour l'obtention : *Briod et Stalder, I et II*, et *das neue Lesebuch*, soit les textes suivants : N^o 4 pages 9 et 10 ; N^o 5 pages 11 et 13 ; N^o 6 pages 13 à 15 ; N^o 9 pages 17 à 19 ;

N^os 10 et 11, pages 19 à 22 ; N^o 4 pages 53 et 54 ; N^o 11 pages 59 à 62 ; N^o 15 pages 65 et 66 ; N^o 72 pages 224 à 226 et *Der junge Schweizer*, pages 273 à 284 ; manuel de lecture en usage dans les écoles allemandes du canton, pour le renouvellement : Odilo Zurkinden, *Wo der Adler haust, Berggeschichten, Zwischen Fels und Flut*, pages 57 à 89, édition de la Librairie Saint-Canisius, à Fribourg.

On peut se procurer tous ces livres aux Librairies St-Paul, à Fribourg.

2. *Section allemande* : a) diction et explication de textes, pour l'obtention : Gœthe, Hermann und Dorothea, et Jeremias Gotthelf, Michels Brautschau (billige Ausgabe etwa in der Sammlung des Vereins zur Verbreitung guter Schriften) ; pour le renouvellement : Heinrich Federer, Berge und Menschen, et Schiller, Wilhelm Tell ; b) étude du français, pour l'obtention : grammaire Augé, cours supérieur, et comme lecture : René Bazin, Une tache d'encre, édition Velhagen & Klasing in Bielefeld und Leipzig ; pour le renouvellement : Alphonse Daudet, Lettres de mon Moulin, collection Nelson, morceaux : Installation ; Le secret de maître Cornille ; La chèvre de M. Seguin ; Les Etoiles ; La légende de l'homme à la cervelle d'or.

Renouvellement des brevets de capacité pour l'enseignement primaire.

A la suite des examens des 21 et 22 septembre, la commission cantonale des études a décerné le certificat d'aptitude pédagogique aux membres du corps enseignant ci-après désignés : M. Arthur Roubaty, à Cournillens ; M^{lles} Pauline Berset, à Lentigny ; Mariette Morard, à Bulle ; Madeleine Schorderet, à Fribourg ; M^{mes} M. Régis Brasey, à Arconciel ; Ernestine Grünenfelder, à Planfayon ; Venantia Josuran, à Wünnewil ; M. Concepta Rast, à Guin ; M. Gilberta Roggenkämpfer, à Dirlaret.

Elle a renouvelé pour une nouvelle période réglementaire les brevets de MM. François Hemmer, à Orsonnens ; Louis Mugny, à Nuvilly ; Louis Galley, à Lessoc ; M^{lles} Marie Bersier, à Montet/Broye ; Marie Bühler, à Montreux ; Madeleine Cardinaux, à Cressier-sur-Morat ; Suzanne Clerc, à Grandvillard ; Ursule Gobet, à Châtel-Saint-Denis ; Anne-Marie Goumaz, à Fétigny ; M.-Thérèse Michaud, à Lully ; Agnès Molleyres, à Saint-Martin ; Claudine Morard, à Prez-vers-Noréaz ; Blanche Périsset, à Cugy ; M.-Louise Rigolet, à Delley ; M^{mes} M. Laurent Brasey, à Loèche/Valais ; Euphémia Egloff, à Fribourg ; Marie-Jeanne Gross, à Aumont ; M. Rolande Koller, à Treyvaux ; Maurice Rieder, à Sierre ; Brigitte Schaller, à Cugy, et Maximilia Vannay, à Domdidier.

